

Condamnation prud'homale avant faillite employeur

Par **Polemon**, le **16/05/2019** à **14:08**

Bonjour,

je viens d'obtenir une décision prud'homale jugeant sans cause mon licenciement.

Qui m'a octroyé 10 000€ de dommages-intérêts.

Mon employeur va très certainement déposer le bilan dans les prochains jours.

Ma créance est-elle garantie par l'AGS ?